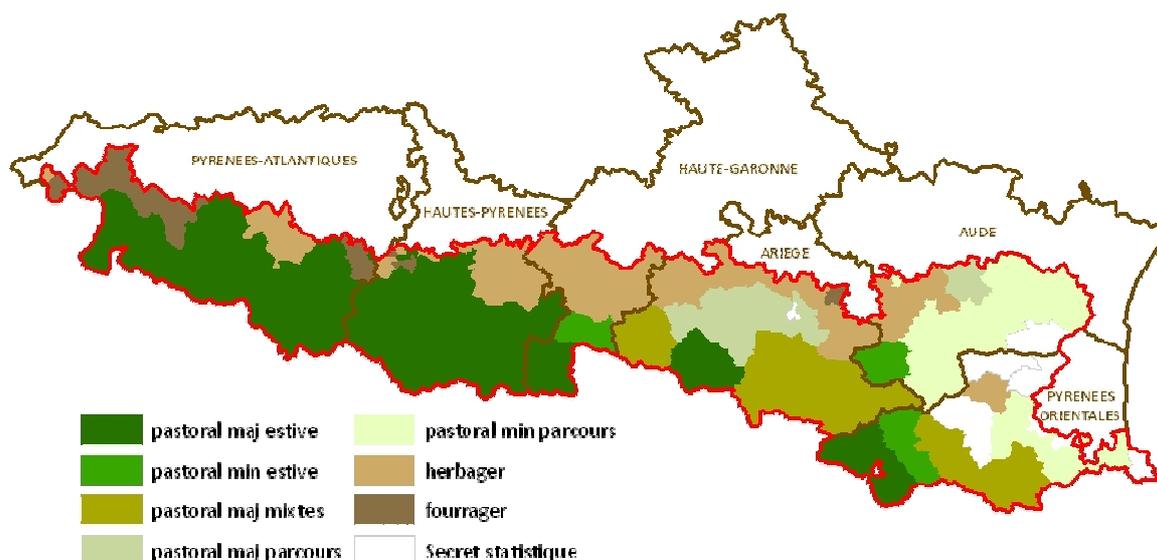


PASTORALISME

Le projet stratégique de l'élevage de montagne (PSEM) 2015-2020

L'importance de l'élevage et du pastoralisme dans le massif des Pyrénées est reconnu par tous les acteurs de la montagne. Le massif compte **13 096** exploitations dont **60%** sont herbivores et **30%** pastorales. L'agriculture emploie **8,4%** des actifs du Massif, **915 000** ha dont la moitié est gérée individuellement et l'autre moitié collectivement (estives).



Les années 2014 et 2015 ont été consacrées à la mise en œuvre dans les politiques publiques 2014-2020 du projet stratégique de l'élevage de montagne des Pyrénées établie en 2013 par l'Association des Chambres d'Agriculture du massif des Pyrénées (ACAP) en articulant l'ensemble des crédits européens, nationaux et régionaux consacrés au pastoralisme, aux filières territorialisées et à l'ingénierie agricole du massif.

Les outils de politique publique mobilisés sont :

- la convention interrégionale du massif des Pyrénées 2015-2020 du 25 novembre 2015 et sa convention particulière relative à la mise en œuvre des crédits associés du ministère de l'agriculture,
- les programmes de développement rural (PDR) des trois régions concernées.

La reconduction du PSEM 2007-2013 sur la base du projet stratégique de l'élevage pyrénéen repose sur trois objectifs :

- accroître l'emploi sur le massif des Pyrénées en favorisant l'emploi agricole et l'installation dans le cadre d'un développement durable respectueux de son environnement remarquable : **volet « Pastoralisme »** incluant le soutien à la conduite de troupeaux - gardiennage et travaux -, l'aide au financement de cabanes pastorales, le soutien d'actions d'animation pastorales et études;

- accroître la richesse produite par le massif par la production et la transformation de produits agricoles de qualité par le soutien à la performance pastorale zootechnique et au développement de filières territorialisées : **volet « Economie »** ;
- favoriser la croissance par la connaissance, la recherche et l'innovation dans ce secteur traditionnel : **volet « Pôle de compétences »**.

Il comprend trois volets :

VOLET 1 PASTORALISME



Financé par l'Europe au travers du fonds FEADER (mesure 7-6-2 en MP et 7-6-6 en LR), par le ministre en charge de l'agriculture MAAF, les crédits Etat de la convention de massif (FNADT) et des trois régions du massif des Pyrénées, ce volet permet de financer :

- le gardiennage des troupeaux par des salariés, des prestataires et des éleveurs gardien,
- l'animation pastorale et foncière,
- les études à thème pastoral,
- les investissements sur les estives.

VOLET 2 ECONOMIE ET TERRITOIRE



Dans ce cadre, les actions suivantes seront soutenues notamment par le FNADT et les collectivités:

- Accompagnement des expériences de collaboration et de valorisation entre l'agriculture et les autres secteurs d'activité
- Actions de structuration et de développement des filières agricoles de production pyrénéennes et des filières de proximité,
- Développement des activités de production agro-alimentaires dans le cadre de coopération interrégionale ou transfrontalière
- Accompagnement des démarches liées à l'émergence et à la structuration des SIQO et des démarches qualité territorialisées ou bio a identité pyrénéenne,
- Actions collectives de mobilisation d'outils ou d'initiatives de maîtrise du foncier agricole

VOLET 3 PÔLE D'APPUI ET DE COMPETENCE ET OBSERVATOIRE

Dans ce cadre, les actions suivantes seront soutenues :

- Production et analyse des données agricoles à l'échelle du massif (références technico- économiques, prospective...),
- Etudes, recherches sur les thématiques agricoles innovantes au sein du massif.

L'année 2015 a permis de mettre en œuvre le volet 1 du PSEM au travers d'appels à projets lancés dans le cadre du FEADER.